Nations Unies S/2012/368



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 mai 2012
Français
Original : anglais

Lettre datée du 27 mai 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Comme suite à ma lettre du 25 mai 2012 (S/2012/363), dans laquelle j'informais le Conseil de sécurité de l'état de l'application de la résolution 2043 (2012), j'ai le regret de vous faire savoir qu'au cours des deux derniers jours, la violence à l'égard de la population civile et les affrontements entre les forces gouvernementales et les groupes d'opposition armés se sont intensifiés dans plusieurs régions de la République arabe syrienne. L'événement le plus violent et le plus préoccupant s'est produit dans la zone d'El-Houleh, dans la province de Homs, le 25 mai 2012, et n'a pris fin qu'aux premières heures de la matinée du 26 mai 2012.

D'après les habitants de la région, les attaques auraient débuté le vendredi 25 mai 2012, à la suite de manifestations intervenues après la prière, et se sont prolongées jusqu'après minuit. Les membres de l'Armée syrienne libre et d'autres habitants de la région ont déclaré que ces attaques avaient fait 116 morts et plus de 300 blessés.

Le 26 mai 2012, des observateurs et des experts des droits civils et des droits de l'homme de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (MISNUS) se sont rendus dans les villages de Taldou et de Kafr Laha, dans la région d'El-Houleh, où ils ont vu les cadavres des victimes et confirmé après analyse que des obus d'artillerie et de char avaient effectivement été tirés sur un quartier résidentiel. Des habitants de la zone leur ont fait part de ce qu'ils avaient constaté. Bien qu'échappant au contrôle du Gouvernement, les villages en question sont encerclés par une forte présence militaire. D'après des responsables gouvernementaux, sept agents de sécurité auraient été tués dans la région d'El-Houleh le 25 mai 2012.

La patrouille a négocié un cessez-le-feu avec les deux parties afin d'assurer sa sécurité. Au poste de contrôle situé avant le village de Taldou, elle a constaté la présence de deux véhicules blindés de transport de troupes et d'un char. Elle a été accueillie par de nombreux habitants. En dépit des circonstances, son arrivée a été bien reçue par la population locale, l'Armée syrienne libre, le Conseil révolutionnaire et le comité local de coordination. Les habitants de Taldou craignaient toutefois que les forces gouvernementales ne reprennent les pilonnages après le départ des observateurs. C'est pourquoi ils ont temporairement empêché trois membres de la patrouille de quitter le village. Tous les interlocuteurs locaux ont lancé un appel à la MISNUS pour qu'elle installe une présence dans la région d'El-Houleh.

12-35322 (F) 300512 300512





La patrouille de la MISNUS a constaté la présence de 85 cadavres, dont 34 d'enfants et 7 de femmes, dans une mosquée de Taldou. Si elle n'a pas pu déterminer sur-le-champ la cause des décès, elle a néanmoins constaté des blessures de fusil et des lésions pouvant avoir été produites par des tirs d'artillerie. Des habitants de la zone ont indiqué qu'il y avait aussi des cadavres dans une autre mosquée mais la patrouille de la MISNUS n'a pas pu s'y rendre pour des raisons de sécurité. Les observateurs ont également vu des obus d'artillerie et de char ainsi que des traces récentes de char. De nombreux bâtiments avaient été détruits à l'arme lourde.

Plus tard dans la journée, les observateurs ont visité le village de Taldou, où ils ont vu les habitants creuser une fosse commune pour y enterrer les morts. L'équipe de la MISNUS s'est rendue dans deux autres mosquées du village, où on lui a montré respectivement les corps de trois victimes, dont une femme et un nourrisson, portant des blessures par balle, et quatre corps présentant d'importantes blessures au visage. Les observateurs de la MISNUS ont assuré le rapatriement de six à huit autres cadavres, dont un de femme et plusieurs d'enfants, du poste de contrôle des forces gouvernementales au village de Taldou pour qu'ils soient inhumés. Ces corps portaient des traces de graves sévices.

Dans le village de Kafr Laha, les observateurs militaires ont rencontré des représentants de l'Armée syrienne libre, du Conseil révolutionnaire et du comité local de coordination. Ils se sont également entretenus avec des habitants, qui leur ont affirmé que les hommes armés qui avaient pénétré dans Kafr Laha appartenaient à un groupe paramilitaire progouvernemental, « Shabiha », venant du village voisin de Kabou. On a présenté des adultes et des enfants blessés aux observateurs, qui n'ont toutefois pas pu déterminer de quand dataient les blessures.

Lorsque la MISNUS a demandé au Croissant-Rouge arabe syrien de prêter assistance aux blessés des deux villages, des représentants de cette organisation ont indiqué que toutes leurs ambulances se trouvaient dans le quartier de Sultaniyah, à Homs, qui avait été lui aussi pilonné pendant la nuit. La patrouille de la MISNUS a rencontré le Gouverneur de Homs, auquel elle a présenté des éléments de preuve sous forme de photos et de vidéos. Malgré le manque d'éléments sur les circonstances de ces incidents, nous pouvons confirmer qu'il y a effectivement eu des tirs d'artillerie et de mortier. On recense également d'autres actes de violence, notamment des tirs à bout portant et de graves voies de fait.

Face à ces événements, les observateurs des Nations Unies se voient reprocher de plus en plus vivement de ne pas mettre un terme à la violence et, dans certains quartiers, sont même tenus responsables de l'aggravation de la violence. La population a une conception erronée du rôle et des attributions des observateurs militaires non armés, qu'il est difficile de corriger. Cela place les présences des Nations Unies sur le terrain dans une situation dangereuse, qui compromet tant la conduite des opérations que la sécurité des observateurs.

Ces crimes effroyables, qui témoignent d'un usage aveugle et disproportionné de la force, constituent des violations flagrantes du droit international et des engagements pris dans le cadre du plan en six points visant à faire cesser l'utilisation d'armes lourdes dans les agglomérations et la violence sous toutes ses formes. Ils appellent l'ouverture d'une enquête internationale transparente, indépendante et impartiale. Les auteurs de ces crimes doivent répondre de leurs actes.

Je demande instamment au Gouvernement de la République arabe syrienne de cesser immédiatement d'utiliser des armes lourdes dans les agglomérations et de s'acquitter de sa responsabilité de protéger les civils. La République arabe syrienne doit renoncer sur-le-champ à la violence armée sous toutes ses formes. J'exhorte l'opposition armée à s'abstenir de toute vengeance et à respecter son engagement de ne pas recourir à la violence armée. Je souligne cependant que c'est d'abord au Gouvernement de la République arabe syrienne qu'il appartient de traduire dans les faits la cessation de la violence annoncée le 12 avril 2012. En outre, il sera nécessaire de lancer un processus politique pour sortir de la dangereuse impasse politique actuelle.

Je me félicite du soutien unanime que le Conseil de sécurité continue d'apporter à l'action de l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la crise en Syrie. Je demande au Conseil de renforcer son appui à l'Envoyé spécial conjoint et à la MISNUS, de trouver des moyens efficaces de veiller à la cessation immédiate de toute violence armée et de prendre les mesures qui pourraient s'avérer nécessaires pour créer les conditions qui permettront la mise en œuvre effective du plan en six points de l'Envoyé spécial conjoint et du mandat de la MISNUS. À cet égard, il importe tout particulièrement de mettre en place des mesures garantissant que le Gouvernement de la République arabe syrienne respecte son obligation de cesser d'utiliser des armes lourdes dans les agglomérations. J'en appelle au Gouvernement de la République arabe syrienne pour qu'il mette en œuvre promptement et intégralement les autres éléments du plan en six points, en vue de créer un climat propice à un processus politique permettant de régler la crise actuelle par des moyens pacifiques et de répondre aux aspirations légitimes du peuple syrien. Plus la violence durera, plus la société mettra du temps à panser ses plaies.

M. Annan, l'Envoyé spécial conjoint se rendra sous peu à Damas. Je nourris l'espoir sincère que les dirigeants syriens saisiront cette occasion pour changer radicalement de cap et faire le choix de la diplomatie plutôt que celui des armes, afin de veiller à la concrétisation des aspirations légitimes à la liberté, à la dignité et à la prospérité du peuple syrien.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter d'urgence la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-Moon